

Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 19 mars 2013.

Le président, Claude Van Malder, souhaite la bienvenue aux membres présents et présente le professeur Baudouin Decharneux, Directeur du Centre interdisciplinaire d'études des religions et de la laïcité à l'U.L.B. Le titre de sa conférence est « Faut-il enseigner la philosophie à l'école ? ».

Après avoir défini ce qu'est la philosophie et son but, le conférencier analysa les conditions à remplir pour que ce cours soit correctement dispensé dans nos écoles, les difficultés que représente la mise en place de cet enseignement eu égard à l'existence des cours actuels de religion ou de morale alors qu'en réalité il devrait se substituer à ceux-ci, mais aussi en raison de l'attitude des mondes politique et associatif qui se plaisent à cantonner les citoyens dans leurs manières de penser. Un résumé plus détaillé de cette très intéressante et brillante conférence fera l'objet d'un prochain article dans le Bulletin.

Après avoir répondu à quelques interventions de membres, M. Decharneux sera chaleureusement applaudi par l'assemblée et vivement remercié par le Président.

Assemblée générale statutaire.

Le président ouvre la séance à 11h40'.

1) **P.V. de l'A.G. du 20 mars 2012** : après lecture, il est approuvé à l'unanimité.

2) **Fonctionnement de l'Aprafs.**

Le Président fait rapport sur les activités organisées durant l'année écoulée :

- tenue de 5 réunions du C.A. ;
- publication des 4 Bulletins trimestriels des retraités ;
- voyage de 2 jours dans le Nord-Pas-de-Calais, les 14 et 15 juin ;
- excursion à Courtrai, le 4 octobre ;
- location d'appartement à La Panne ;
- aide via le Fonds de solidarité ;
- création d'un site internet.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Président poursuit et fait part de son indignation à l'égard d'aucun(s) qui adresse(nt) lâchement leurs critiques par lettre anonyme.

Il souhaite que la politesse et le courage soient de mise pour faire connaître ses remarques. L'anonymat exclut la possibilité de

dialogues et de réponses nominatives.

Des feuillets, à remettre en fin de séance, ont été distribués aux membres présents afin qu'ils fassent part de leurs desiderata et questions éventuelles.

3) Comptes 2012 et Budget 2013.

a - La trésorière, Marcelle Héraly, présente la synthèse des recettes et dépenses 2012.

Les recettes s'élèvent à 17.440,64 € et les dépenses à 18.466,36 €. 2012 se solde donc par un déficit de 1.025,72 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée à l'intéressée.

b- Elle présente ensuite le projet de budget 2013, unanimement approuvé.

4) Augmentation de la cotisation.

Le président explique que depuis 2008, les comptes annuels ont accusé un déficit à trois reprises et en détaille les différentes raisons. Pour tenter de regagner l'équilibre budgétaire, il est proposé, par augmentation d'un euro, de fixer la cotisation annuelle à sept euros, sachant qu'il n'est pas interdit de faire acte de générosité en payant davantage.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

5) Voyage et excursion en 2013.

- le 6 juin 2013 : à l'initiative de Madame Poll et de M. Everaerts, sera organisée une excursion en Thiérache et Meuse française.

Les détails et modalités d'inscription seront publiés dans le bulletin n° 129.

- Dans la première quinzaine d'octobre, un voyage de 4 jours/3 nuits est prévu dans les vallées du Rhin et de la Moselle. M. Debrus qui en est l'organisateur, en trace les grandes lignes. Les modalités de ce voyage paraîtront peut-être déjà dans le prochain bulletin, sinon dans celui du 3^e trimestre.

6) Concours littéraire.

M. Jacques Delfosse, l'organisateur, a enregistré deux réponses correctes.

Les lauréats, Fernand Leclercq de Sambreville et, par personne interposée, Claude Marlier d'Aiseau -Presles, reçoivent leurs prix.

7) Divers.

a. M. Maquet explique qu'il s'est adressé à Ethias dans le cadre de l'assurance hospitalisation dans le but de compléter celle-ci à titre individuel en vue de s'assurer pour des frais dentaires ou auditifs non remboursés par la mutuelle.

Il lui fut répondu que le contrat conclu pour l'Aprafs excluait une telle extension à titre individuel.

Mais un avenant au contrat actuel pourrait ouvrir cette possibilité. Le vice-président, Jean-Pierre Charlier, répond que le contrat a été souscrit par le service social du Ministère.

Contact sera pris avec le département en vue de l'obtention de l'avenant souhaité.

- b. Deux membres demandent si le Bulletin trimestriel ne peut être transmis électroniquement notamment pour des raisons d'économie.**

Il est répondu que l'envoi groupé des Bulletins revient à 25 centimes l'exemplaire et que la multiplication de fichiers accroîtrait la charge de travail.

La suggestion n'est cependant pas écartée.

Le Président signale que l'Association a comptabilisé 105 nouveaux membres en 2012. Il prône le développement de contacts et d'échanges entre membres et administrateurs. Toutes les suggestions sont les bienvenues de même que toutes propositions d'articles à insérer dans le Bulletin.

Le vice-président précise qu'en vertu de l'article 9 des statuts, sont membres adhérents, sans voix délibérative, les retraités, autres que ceux visés aux articles 7 et 8, qui versent à l'Aprafs une cotisation annuelle dont le montant est égal au montant visé à l'article 8.

La séance est levée à 12h55.

Pour la secrétaire empêchée

**D. Hacquin
administratrice**

Le Président

Cl. Van Malder